



# Projet éducatif des accueils de loisirs de la communauté de communes de la Brie Nangissienne

---

## **I. Communauté de communes de la Brie Nangissienne**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes de la Brie Nangissienne est composée de : 20 communes organisées autour de trois villes centres, Nangis, Mormant et Verneuil l'étang. Les communes qui les entourent sont La Chapelle-Rablais, Châteaubleau, Clos-Fontaine, La Croix-en-Brie, Fontains, Fontenailles, Gastins, Grandpuits-Bailly-Carrois, Quiers, Saint-Just-en-Brie, Saint-Ouen-en-Brie, Rampillon, Vanvillé et Vieux-Champagne, Aubepierre-Ouzouer-le repos, Bréau et la Chapelle Gauthier.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, 27638 habitants occupent ce territoire au cœur de la Seine et Marne.

La Brie Nangissienne a une superficie de 294,1 km<sup>2</sup> soit 92 habitants/km<sup>2</sup>. Elle génère plus de 6 200 emplois.

42 conseillers communautaires titulaires et 16 suppléants composent le conseil communautaire.

18 agents sont en exercice au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et une trentaine d'agents communaux sont mis à disposition.

A 60 km de Paris, la Brie Nangissienne offre un cadre agréable qui attire de nombreux habitants cherchant la qualité environnementale.

Territoire rural offrant aussi bien la tranquillité de la campagne que le charme de la forêt, la Brie Nangissienne crée et développe des services de qualité (relais assistants maternels, école multisports, accueils de loisirs). Ces services, Nangisactipôle, la valorisation patrimoniale et touristique, ainsi que les rendez-vous culturels témoignent d'un dynamisme économique et social.

La communauté de communes de la Brie Nangissienne élabore des projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle exerce des compétences pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire et ce, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Rendre son territoire plus attractif par la mise en valeur de ses atouts et développer son potentiel économique et touristique ;
- Préserver et améliorer le cadre de vie de ses habitants en rendant indissociable le développement de l'activité économique, l'emploi, la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- Réduire les inégalités entre les différentes communes du territoire communautaire en mutualisant et développant l'offre de services proposée aux habitants ;
- Promouvoir la démocratie et la citoyenneté en associant les habitants et les acteurs locaux à l'élaboration des projets pour en assurer la cohérence.

## **II. Un besoin d'accueil de loisirs sur le territoire de la Brie Nangissienne**

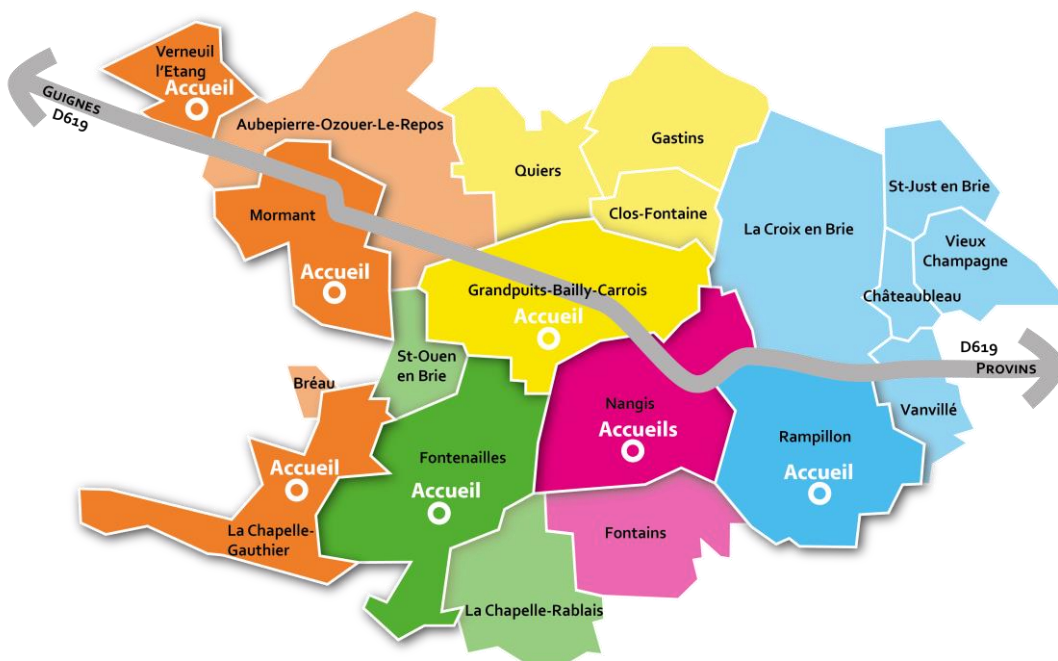
Le bassin de vie de la Brie Nangissienne est en pleine mutation. En effet, la forte croissance démographique observée ces dernières années engendre un accroissement de la demande en équipements et services.

La question de l'accueil des enfants est particulièrement importante sur le territoire de la Brie Nangissienne dans la mesure où les structures d'accueil présentes sur le territoire ne peuvent pas répondre de manière satisfaisante aux demandes, et que ces demandes risquent de s'accroître avec l'arrivée de nouvelles populations.

L'accueil de loisirs est mis en place pour répondre à un besoin de proximité. C'est un lieu de détente, de socialisation et de découverte.

Les objectifs présentés dans ce projet s'appuient essentiellement sur la conviction que nous avons tous un rôle à jouer dans la société, que nous sommes acteurs et que des solutions sont à apporter par tous les acteurs.

La communauté de communes a pour volonté de proposer des accueils de loisirs de qualité dans le respect de l'enfant et des familles. Celle-ci gère l'ensemble des accueils de loisirs du territoire qui se trouvent respectivement sur Nangis, Mormant, Verneuil l'Etang, la Chapelle Gauthier, Granpuits-Bailly-Carrois, Rampillon et Fontenailles.



Ils sont également un lieu ludique, culturel, d'expression, de détente et de découverte, dans un souci de développement des qualités spécifiques de chaque enfant.

Ce projet s'inscrit dans un souhait de mutualisation des moyens (gestion du personnel, sorties communes, matériels communs, etc.) et de création de liens entre les différentes unités d'accueil et de tarification abordable pour tous.

Les accueils de loisirs de la communauté de communes accueillent des jeunes mineurs âgés de 3 à 11 ans inclus et jusqu'à 14 ans sur le centre de la Jouerie à Nangis. Cet accueil est pratiqué sans distinction parmi les jeunes des communes de la communauté.

### III. Les intentions éducatives du Conseil communautaire

#### *A Une continuité à l'action familiale, enseignante et transversalité avec d'autres partenaires*

Le temps libre des enfants ne doit pas être présenté comme une rupture ou une parenthèse de la vie scolaire et familiale de l'enfant, mais comme une prise en charge éducative globale.

L'accueil de loisirs doit instaurer une relation de confiance et un lien permanent avec les familles et avec l'école sans se substituer à leurs rôles, mais en privilégiant une complémentarité éducative pour l'épanouissement des enfants qui fréquenteront la structure.

Les accueils de loisirs fonctionnent toute l'année dans 7 communes (Grandpuits-Bailly-Carrois, Rampillon, Fontenailles, Nangis, Mormant, Verneuil l'Etang et la Chapelle Gauthier), en collaboration régulière avec d'autres services. La transversalité avec d'autres partenaires est privilégiée et mise en œuvre.

Pour répondre aux orientations éducatives de la Brie Nangissienne, il est important de s'appuyer sur les richesses locales, permettant ainsi à l'enfant d'appréhender son environnement immédiat.

L'équipe d'animation devra donc prendre en compte dans son projet pédagogique les ressources du territoire qui seront à leur disposition :

- le patrimoine naturel et bâti
- les structures culturelles, sportives et de loisirs
- les circuits de randonnées,
- les associations sportives et culturelles
- les événements communaux, intercommunaux et associatifs

### *B Des orientations éducatives, à décliner au sein des structures*

*Donner sa place à l'enfant et lui permettre de développer son esprit critique et de faire ses choix.*

- l'aider à s'affirmer et à participer activement,
- l'inciter à mener sa propre réflexion afin de pouvoir prendre position,
- aider l'enfant à développer son esprit critique et à faire ses propres choix,
- favoriser par l'animation et la détente le développement harmonieux de l'enfant,
- considérer l'enfant comme un être global et le respecter en fonction de ses besoins et de ses différences (aspects physiologiques, psychologiques, affectifs, sexuels, sociaux, culturels ou autres) avec prise en compte du handicap,
- favoriser la confiance en soi,
- mettre en place les valeurs de l'éducation populaire. Chaque enfant peut nous enrichir par son vécu : mettre en avant les acquis de chacun (sport, langues étrangères, loisirs,...),
- développer le sens des initiatives.

Toutes les activités n'ont pas besoin d'être proposées par l'équipe d'animation. Les enfants ont besoin de temps personnels pour discuter, rêver, s'organiser entre eux, développer leur imaginaire.

*Donner sa place aux notions de solidarité, de tolérance, de respect et de civisme.*

- développer la tolérance et l'écoute afin de percevoir, comme il se doit, le point de vue de l'autre,
- amener l'enfant à avoir un regard bienveillant envers les autres,
- accompagner l'enfant en lui fournissant des repères pour qu'il puisse agir en toute sécurité et prendre peu à peu des responsabilités compatibles avec ses possibilités et son devenir d'adulte,
- favoriser les mixités sociales et l'intégration de chacun en aidant l'enfant à apprécier chaque être comme une richesse plutôt qu'un concurrent ou un différent.

### *Inviter l'enfant à respecter l'environnement qui l'entoure en le sensibilisant.*

- permettre à l'enfant de connaître et de comprendre le milieu dans lequel il évolue : environnement, nature, animaux afin d'élargir son champ culturel et le respect du territoire dans lequel il vit,
- permettre à l'enfant de devenir citoyen et éco-citoyen en le sensibilisant à la biodiversité,
- proposer un travail d'accompagnement sur le gâchis alimentaire et matériel.

### *Favoriser l'apprentissage de la vie collective, de l'autonomie*

- Respecter les lieux, le matériel, les règles de vie,
- comprendre, respecter les droits et devoirs individuels ou collectifs,
- accepter et respecter les autres : enfants et adultes,
- apprendre à tenir ses engagements,
- en fonction de son âge et de ses potentialités, responsabiliser l'enfant sur des sujets le concernant,
- aider les enfants à trouver eux-mêmes leurs propres solutions,
- favoriser l'entraide, la tolérance et le respect des différences,
- aider l'enfant à trouver sa place dans un groupe,
- accompagner l'enfant vers plus d'autonomie et de responsabilité.

### *Favoriser l'accès de tous à la connaissance*

- Stimuler la curiosité de l'enfant,
- favoriser sa participation aux projets artistiques, culturels, sportifs, de pleine nature, etc.
- développer la créativité et l'imaginaire à travers les activités culturelles, artistiques, musicales, sportives, etc.

### *Rendre l'enfant acteur de ses loisirs plutôt que consommateur d'activités*

- Favoriser les initiatives personnelles ou collectives,
- développer le goût de l'effort et de la persévérance.

Lui permettre de réaliser, de rechercher, d'apprendre, d'être curieux et enthousiaste.

### *Engager un travail et une réflexion partenariale en privilégiant une complémentarité éducative pour l'épanouissement des enfants*

- Favoriser les rencontres et renforcer le partenariat avec les institutions et les associations du territoire.
- engager le partenariat avec les familles sur la vie des accueils,
- continuer à travailler de façon transversale avec les relais assistants maternels et l'école multisports pour construire des actions de coopération,
- favoriser le lien avec les services Jeunesse du territoire et les centres socio-éducatifs

## IV. Moyens nécessaires à la mise en œuvre des orientations de la Brie nangissienne

### *Des locaux et moyens de transport*

---

La communauté de communes souhaite une répartition des accueils de loisirs sur le territoire de la Brie Nangissienne. Elle gère actuellement 8 sites : Mormant, Verneuil l'Etang, la Chapelle Gauthier, Fontenailles, Grandpuits-Bailly-Carrois, Rampillon et les deux accueils de loisirs de Nangis (Les Pitchounes et la Jouerie).

Les locaux doivent répondre aux normes de sécurité et aux besoins spécifiques des enfants selon leur âge. Confort, qualité des lieux d'accueil et des espaces extérieurs, mobilier adapté aux petits comme aux grands seront pris en compte afin d'optimiser la sécurité et l'épanouissement des enfants.

Les accueils de loisirs possèdent deux minibus afin de faciliter les déplacements de proximité. Deux véhicules peuvent être aussi utilisés par voie de convention, via la commune de La Chapelle Gauthier.

#### *Les locaux de l'A.L. de Rampillon*

Ils sont situés dans l'enceinte du groupe scolaire. Sont mis à disposition par la commune : Ces locaux disposent de deux salles d'activité, d'une salle de restauration, d'un dortoir, d'une salle de motricité d'une cour d'école.  
Ce site permet d'accueillir en moyenne: 30 enfants

En période scolaire, l'A.L. de Rampillon accueille les enfants scolarisés sur les villes suivantes : La Croix-en-Brie, Saint-Just-en-Brie, Vieux-Champagne, Châteaubleau, Vanvillé et Rampillon.

#### *Les locaux de l'A.L. de Grandpuits-Bailly-Carrois*

Situés dans l'enceinte du groupe scolaire, ils ont été transférés partiellement à la communauté de communes afin qu'elle puisse exercer la compétence qui lui a été transférée. Ces locaux disposent de deux salles d'activité, d'une bibliothèque, d'une cuisine, d'un dortoir, d'une cour et une salle de restauration.  
Ce site permet d'accueillir en moyenne : 55 enfants

En période scolaire, l'A.L. de Grandpuits-Bailly-Carrois accueille les enfants scolarisés sur les villes suivantes : Quiers, Gastins, Clos-Fontaine et Grandpuits-Bailly-Carrois.

#### *Les locaux de l'A.L. de Fontenailles*

Situés en partie dans l'enceinte de l'école maternelle du syndicat pédagogique de Villefermoy, et en partie dans le bâtiment du périscolaire de la commune de Fontenailles. Ces locaux disposent de trois salles d'activité, d'un dortoir, d'une cour, d'une salle de motricité et d'une salle de restauration.  
Ce site permet actuellement d'accueillir en moyenne : 60 enfants

En période scolaire, l'A.L. de Fontenailles accueille les enfants scolarisés sur les villes suivantes : Saint-Ouen-en-Brie, La Chapelle-Rablais et Fontenailles.

#### *Les locaux de l'A.L. « Les Pitchounes » de Nangis*

L'accueil de loisirs maternel « Les Pitchounes » est implanté dans une ancienne école. Il est situé à proximité du centre-ville et du restaurant municipal. Ces locaux sont composés de quatre salles d'activités, 2 bureaux, une cuisine, un dortoir, plusieurs espaces de rangement intérieur et une cour.

Ce site permet actuellement d'accueillir en moyenne : 60 enfants

En période scolaire, l'A.L. de loisirs Les Pitchounes accueille les enfants scolarisés sur les villes suivantes : Fontains et Nangis.

#### *Les locaux de l'A.L. « La Jouerie » de Nangis*

L'accueil de loisirs élémentaire « La Jouerie » est implanté dans une ancienne école. Il se situe à proximité de l'accueil de loisirs « Les Pitchounes ». Ces locaux disposent de 5 salles d'activités sur deux étages, une cuisine, un bureau, une régie sportive, une régie matériels et deux cours.

Ce site permet actuellement d'accueillir en moyenne : 85 enfants

En période scolaire, l'A.L. de loisirs La Jouerie accueille les enfants scolarisés sur les villes suivantes : Fontains et Nangis.

#### *Les locaux de l'A.L. « Jean de la Fontaine » de Mormant*

L'accueil de loisirs est situé dans l'enceinte du groupe scolaire maternelle et élémentaire. Ces locaux disposent de deux salles polyvalentes, d'une salle vidéo, de deux bibliothèques, d'une salle d'art plastique, d'une salle de restauration, de deux infirmeries, de deux salles de motricité, d'un dortoir et deux cours.

Ce site permet actuellement d'accueillir en moyenne : 90 enfants

En période scolaire, l'A.L. Jean de la Fontaine, accueille les enfants scolarisés à Mormant et Aubepierre et Ozouer-le-Repos.

#### *Les locaux de l'A.L. « A la claire Fontaine » de la Chapelle Gauthier*

Ils sont situés dans l'enceinte du groupe scolaire maternelle. Ces locaux disposent d'une salle de motricité, de deux salles de classe, d'une restauration à l'école élémentaire, d'un dortoir, d'une cour et d'une salle d'activités.

En période scolaire, l'A.L. « à la claire Fontaine » accueille les enfants scolarisés à La Chapelle Gauthier.

Ce site permet actuellement d'accueillir en moyenne : 78 enfants

### *Les locaux de l'A.L. de Verneuil l'Etang.*

L'accueil de loisirs est situé dans l'enceinte du groupe scolaire maternelle. Ces locaux disposent de trois salles d'activités, d'une infirmerie, d'une salle de restauration, d'une salle de motricité et d'une cour.

Ce site permet actuellement d'accueillir en moyenne : 98 enfants

En période scolaire, l'A.L de Verneuil l'Etang accueille les enfants scolarisés à Verneuil l'Etang, à Beauvoir et à Argentières.

### *Des professionnels*

---

L'encadrement est assuré par une équipe d'animation professionnelle qualifiée dans les conditions réglementaires fixées par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Cette équipe élabore un projet pédagogique annuel spécifique, novateur et respectueux du projet éducatif, et évalue les activités menées.

Chaque site est déclaré auprès de la DDCS.

### *Des moyens financiers*

---

Le budget des accueils de loisirs est géré par le service de coordination de la communauté de communes.

Pour ce faire, chaque dépense est inscrite dans le cadre du budget intercommunal. Une régie de recettes et une régie d'avances assurent la gestion financière quotidienne des accueils de loisirs.

Des subventions publiques et dons peuvent être alloués à la communauté de communes.

Un tarif demi-journée et journée est établi et validé par le Conseil communautaire. La tranche de tarification est déterminée comme suit :

Revenu fiscal de référence / nombre de part(s)

### *Concertation et évaluation*

---

Afin de permettre un bon fonctionnement et une bonne qualité des accueils, la communauté de communes sera amenée à évaluer les actions en matière socio-éducative. Les orientations développées dans ce document seront constamment évaluées en lien direct avec les équipes d'encadrement.

Un point sur la prise en compte des objectifs éducatifs, leurs accomplissements dans le cadre du fonctionnement des accueils de loisirs, les décalages constatés et les mesures correctives prises devra régulièrement être effectué.

Une information régulière devra être réalisée auprès des familles.



L'équipe d'encadrement a en charge la mise en place d'outils permettant une évaluation collective.

Par exemple, des réunions d'évaluation pourront être organisées régulièrement afin d'analyser d'un point de vue pédagogique, matériel et relationnel, l'animation mise en place et d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés.

- Une évaluation individuelle : une procédure d'évaluation de chaque animateur devra être mise en place (savoir, savoir-faire, savoir-être, difficultés rencontrées, attentes, etc.).
- Une présentation des bilans aux élus. Un élu référent sera l'interlocuteur privilégié du responsable du service enfance.